

Le 16 septembre 2005.

Bape,

A l'attention de la coordonnatrice du secrétariat de la commission,
575 rue St-Amable, b. 2.10 Québec
GIR 6A6

Non au tronçon Jean Leman trop d'impacts négatifs pour l'environnement

Messieurs les commissaires,

Le projet d'échangeur Jean-Leman constitue en effet la première phase du parachèvement de l'autoroute 30 en terres agricoles préconisé par votre gouvernement et, comme l'ensemble de ce projet, il aura en effet des conséquences irréversibles sur l'environnement. Je suis totalement contre. Ce projet entraînera d'une part la disparition de terres agricoles de première qualité, comme le confirment d'ailleurs l'avis de projet et l'Etude d'impact sur l'environnement. L'ajout d'une seconde voie rapide, en plus de la route 132 actuelle, contribuera pour sa part à accroître la quantité de gaz à effet de serre rejeté dans l'atmosphère, surtout qu'elle se conjugue au refus du gouvernement de consentir les investissements nécessaires à l'amélioration des transports collectifs intra et extra régionaux essentiels à toute réduction du volume du trafic routier dans la région.

Si le gouvernement optait pour le tracé en zone blanche, le tronçon Jean Leman ne serait pas nécessaire, les études réalisées par le MTQ depuis des dizaines d'années en vue de l'implantation de la 30 sur la 132 ne serait pas balayées du revers de la main, plus de 500 hectares de très bonnes terres seraient épargnées, des dizaines voire même des centaines de millions\$ des impôts québécois pourraient être épargnés, le consensus régional serait respecté, etc.

Si le gouvernement mise sur un développement durable qui répond aux besoins du présent sans compromettre ceux des futures générations, s'il veut tout simplement améliorer les conditions d'existence des communautés, tout en tentant de perturber au minimum notre environnement, s'il désire gouverner en s'appuyant sur une vision à long terme du développement dans une perspective d'équité pour les québécois d'aujourd'hui comme ceux de demain, le tronçon Jean Leman n'a pas sa raison d'être, sa réalisation ne respecte pas notre environnement.

Sincèrement vôtre.


Linda Brière